

Société neuchâteloise de la Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gré cela n'arrivent pas à découvrir la vraie manière de se comporter vis-à-vis d'eux.

Les unes ne travaillent en réalité qu'en vue de satisfaire le docteur, sans mettre assez d'importance à leurs malades et aux mille petites choses qui pourraient les soulager. D'autres, au contraire, cherchent plutôt, au lieu de suivre les ordres à la lettre, à en comprendre la portée, et réussissent mieux auprès de leurs malades qui prendront volontiers de leurs mains ce qu'ils n'ont accepté de personne d'autre.

D'où provient la différence entre ces gardes? Simplement de ce que les premières travaillent d'une façon servile, tandis que les autres, tout en conservant l'exactitude nécessaire aux soins, y ajoutent quelque chose d'elles-mêmes, de l'amour, de la sympathie. Suivre les ordres du médecin n'est que la base de l'activité d'une garde, penser, sentir, soulager et se mettre à la place de son malade, voilà la tâche.

Lorsqu'une garde-malade entre dans une chambre, le malade se rend très vite compte s'il s'établit entre elle et lui le courant sympathique si nécessaire, car toutes les relations en seront facilitées.

Même un malade inconscient se rend compte parfois qu'il a à son chevet une garde amie qui sympathise et souffre avec lui. Si la garde remplissait sa tâche auprès de ses malades, comme elle le ferait auprès de quelqu'un qui lui est cher, parent ou ami, combien souvent la face des choses changerait et combien les malades béniraient celles qui avec tant d'affection et de persévérance ont su diminuer leurs souffrances et relever leur courage.

C'est en soi et plus qu'autour de soi qu'il faut pouvoir puiser tant de ressources qui peut-être nous ont été inconnues jusqu'ici et qui n'y sont pas moins et n'attendent que notre bonne volonté pour pouvoir se développer et s'épanouir?

S^r O.

Société neuchâteloise de la Croix-Rouge

Bureau de placement des gardes-malades, Maillefer, 7, Serrières

En 1913, le bureau des gardes-malades de Neuchâtel a fait 300 placements contre 211 en 1912, soit 11,975 journées de travail. Il en a refusé (faute de personnel) 38 cette année, contre 14 dans l'exercice précédent. Ces placements se répartissent comme suit:

District de Neuchâtel . . .	105
» » Boudry . . .	18
» du Val-de-Travers . . .	14
» » Val-de-Ruz . . .	2
» de Chaux-de-Fonds . . .	43
» du Locle	27
Autres cantons	77
France	14

De ces 300 placements, voici le détail:

Gardes-malades . . .	128
Gardes-releveuses . . .	116
Infirmiers	23
Veilleuses	19
Gardes-aides	13
Gardes d'enfants . . .	1

Il est à remarquer, nous semble-t-il, que les $\frac{2}{3}$ de cette activité s'est exercée dans le canton, ce qui prouve le cachet cantonal du bureau qui atteint de ce fait le but pour lequel il a été créé.

Quant au personnel, il a très peu varié. Nous n'avons fait que quelques nouvelles recrues, vu que nous n'admettons plus

que des gardes diplômées ou prêtes à l'être. Mais, de ce fait, nous pouvons aussi, avec plus de confiance, envoyer nos gardes, sachant qu'elles entreprendront les tâches souvent difficiles qui les attendent à la satisfaction des personnes qui ont réclamé leurs services.

Notre chiffre total d'affaires pour 1913 est de 44,460 fr. 55, contre 22,205 fr. 15 en 1912. Les paiements au bureau se montent à 32,555 fr. 95 et 11,904 fr. 15 en 1912, de paiements directs.

Le bureau a expédié de 800 à 900 lettres, plus de 450 notes et environ 300 feuilles d'entrée.

Deux de nos gardes ont été malades, l'une pendant sept mois; une autre s'est mariée (M^{lle} Délécraz), qui continue son

activité à Neuveville, où elle vient de s'installer. — Tous nos vœux l'accompagnent.

Nous commençons l'année avec 25 placements préparés. Nous avons même des gardes dont les services sont assurés pour toute l'année.

Notre motto pour 1914: « Ne nous laissons pas de faire le bien » se réalisera, espérons-le, d'une façon encore plus grande pendant cette année.

Tous nos remerciements à M. le D^r de Marval, dont les conseils et l'expérience nous sont si précieux dans nombre de circonstances et à M. Eberbach qui veut bien prendre soin de notre comptabilité et auquel nous devons bien des améliorations. M. S.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. Comité central. — Dans ses séances du 13 décembre et du 7 février, les sections suivantes ont été admises: Bellach, Altstätten, Rheintal, Thal, Rheineck, Gaissau, Uster, Gelterkinden, Safenwil.

Faute de membres ou faute de médecins qui pourraient les diriger, les sections dont les noms suivent ont dû être rayées: Zweisimmen, Baar et Morat.

Les cours de moniteurs prévus pour 1914 sont: fin février, *Vevey* (directeur: D^r R. de la Harpe); en automne, *Arbon* (D^r Studer).

Bieli, secrétaire.

Landeron, samaritains. — Notre section, de fondation récente, connut des jours de prospérité. Malheureusement par suite de départs et de quelques déficiences, son effectif considérablement réduit nécessitait l'organisation d'un cours pour lui redonner le souffle de vitalité qui commençait à lui manquer. Ce qui fut fait.

Commencé vers la mi-novembre 1913, sous la direction de M. le D^r Schlæfli, de Neuve-

ville, qui s'occupait principalement de l'enseignement théorique, et de M^{me} L. Biéri, notre monitrice, chargée de l'enseignement pratique, ce cours fut suivi avec grande assiduité par 20 participants, dont 15 dames et demoiselles et 5 jeunes gens.

L'examen eut lieu au collège du Landeron, dimanche 8 février. M. le D^r R. Mauler, de St-Blaise, représentant la Croix-Rouge suisse, et M. A. Berlincourt, président des samaritains de Neuveville, délégué de l'Alliance des samaritains suisses, fonctionnèrent comme experts. La plupart de nos anciens membres étaient aussi présents, ainsi que le sympathique président de la section de St-Blaise.

A l'issue de l'examen, une modeste collation réunissait tout ce monde à l'Hôtel de Nemours. Là, MM. Mauler et Berlincourt exprimèrent leur entière satisfaction pour les réponses claires et précises qui furent faites aux questions posées, ainsi que pour la bonne confection des pansements imposés, preuves évidentes de la préparation sérieuse qu'ont reçue nos futurs